



# Hygiène et bien-être au travail

Qu'en est-il du psychosocial ?

Conseiller en prévention aspects  
psychosociaux :

Nicolas FARRAUTO

19-02-2020

# Qu'est ce que l'hygiène au travail ?

# Hygiène

L'hygiène du travail est généralement définie comme :

- L'art et la science consacrée à **l'anticipation, la reconnaissance, l'évaluation, la communication et le contrôle des facteurs de stress environnementaux** dus au lieu de travail et pouvant entraîner des blessures, une maladie, une atteinte physique, ou affectant le bien-être des travailleurs et des membres de la communauté. Ces facteurs de stress sont divisés en diverses catégories : biologique, chimique, physique, ergonomique et psychosocial.
- Le **BOHS** (Société britannique d'Hygiène du Travail) définit que «l'hygiène du travail s'intéresse à la prévention des maladies professionnelles via la **reconnaissance, l'évaluation et le contrôle des risques** ».
- L'**IOHA** (International Occupational Hygiene Association)<sup>1</sup> se réfère à l'hygiène du travail comme la discipline de **l'anticipation, l'identification, l'évaluation et le contrôle des risques pour la santé dans l'environnement** de travail avec l'objectif de protéger la santé et le bien-être des travailleurs et de la communauté dans son ensemble.

## Risques psychosociaux :

« **Probabilité** qu'un ou plusieurs travailleur(s)

subisse(nt) un **dommage psychique** qui peut également s'accompagner d'un **dommage physique**,

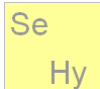
suite à l'exposition à des composantes de l'organisation du travail, du contenu de travail, des conditions de travail, des conditions de vie au travail et des relations interpersonnelles au travail,

sur lesquelles **l'employeur a un impact** et qui comportent **objectivement un danger** »

Que dit la  
législation  
?

Obligation

- L'employeur est tenu de **prendre les mesures** nécessaires pour :
- prévenir les risques psychosociaux au travail,
  - prévenir les dommages découlant de ces risques,
  - ou pour limiter ces dommages.



Vous souhaitez en savoir plus ?

La présentation intégrale est disponible dans la section membres du site.

Cette section est accessible pour les membres en ordre de cotisations.

Vous souhaitez devenir membre ?

Toutes les informations sont disponibles sur

<https://www.sehy.be/inscription>